



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2014

Comité Paralympique et Sportif Français
42 rue Louis Lumière - 75020 PARIS

Etaient présents :

Les représentants des fédérations membres : Philippe Bouclet (FFTir à l'arc), Jean-Michel Buniet (FFTriathlon), Charles Gandia (FFGolf), Gérard Masson (FFHandisport), Gilbert Trouvé (FFCanoë-kayak), Marc Truffaut (FFSport Adapté)

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration : Emmanuelle Assmann, Laurent Allard, Roy Compte, Catherine Fayollet, Yves Foucault

Et Raphaële Sablayrolles-Terquem, commissaire aux comptes

1/ Accueil de la Présidente Emmanuelle ASSMANN

La présidente profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier une nouvelle fois les membres du CPSF pour la confiance qu'ils lui ont accordée dans la mission qu'elle s'est fixée, à savoir créer du lien entre nos fédérations, les institutions et le Ministère chargé des Sports pour œuvrer en faveur du développement du sport pour les personnes en situation de handicap.

Cette année a été dense. Avec des moyens limités, des ressources humaines elles aussi modestes, nous nous sommes assignés un certain nombre de tâches clés dans la structuration de l'institution :

- Dans un premier temps, les rencontres avec l'ensemble des fédérations adhérentes au CPSF et qui ont bien voulu prendre un moment pour échanger sur leur vision au service du sport pour les personnes en situation de handicap.
- Dans la continuité de ce travail, au sein du bureau du CPSF, nous avons formalisé la première convention d'objectifs entre le CPSF et le CNDS afin de fixer les grands axes de développement de notre action en lien avec la Direction des Sports.
- En mars 2014, nous avons intégré une nouvelle déléguée générale du CPSF, Bénédicte NORMAND, placée auprès du comité par le Ministère en charge du Sport.
- La présidente et le secrétaire général ont représenté le NPC France à l'AG de l'IPC en novembre et la présidente à celle de l'EPC en octobre.
- Nous avons également travaillé à rendre plus visibles nos actions. Nous avons ainsi œuvré à la mise en place d'actions de communication pour permettre un meilleur rayonnement du sport paralympique. Avec vos contributions, une newsletter mensuelle, témoignant de nos actions est ainsi aujourd'hui envoyée à une liste de contacts du mouvement sportif français et international, d'institutionnels et de médias. Un plan de communication est également en cours d'élaboration. Le CPSF a décidé de renforcer sa petite équipe, d'une chargée de communication, Héléna Haverland qui a rejoint le CPSF en mai 2014.
- Enfin, nous avons œuvré avec beaucoup d'entre vous et en particulier les FFHandisport et FFSport Adapté que je félicite pour la réussite de deux événements majeurs qui ont

contribué au rayonnement de la France : les Championnats du Monde d'Athlétisme IPC à Lyon et les Jeux Paralympiques d'hiver de Sotchi.

Nous souhaitons poursuivre dans cette voie en favorisant le partage de nos expériences et le dialogue réciproque en faveur du sport pour les personnes en situation de handicap, que cela soit dans la recherche de performance ou l'accès au sport pour le plus grand nombre.

2/ Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2013

Suite à la prise en compte de différentes remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. (Voir document en annexe)

3 et 4/ Rapport moral et d'activité

- **Modification des statuts du CPSF**

Le comité paralympique et sportif français (CPSF) s'est engagé, durant l'année 2013, dans une évolution de son mode de gouvernance qui s'est traduite par une modification des statuts et l'élargissement de l'organisation aux fédérations disciplinaires (membres + instances dirigeantes).

Cette nouvelle trajectoire a été largement inspirée par la volonté affichée de l'IPC de confier aux fédérations internationales disciplinaires la gestion des disciplines inscrites au programme paralympique (AG 2011) mais également par l'obligation faite aux comités paralympiques nationaux (règlements IPC) d'avoir une assemblée générale composée de représentants des fédérations nationales affiliées aux fédérations internationales administrant un sport du programme paralympique.

Statutairement, le CPSF est donc composé : de membres actifs fondateurs, de membres actifs issus du collège des disciplines paralympiques, de membres associés, de membres d'honneur et de personnalités qualifiées.

A. Les membres actifs fondateurs

Ce sont les fédérations nationales agréées par le Ministère en charge des Sports et bénéficiant d'une délégation ministérielle au titre des publics handicapés, qui organisent régulièrement les activités sportives définies dans leur objet social et délivrent à cet effet les licences et les affiliations. Ces fédérations sont affiliées aux fédérations internationales régissant des sports par type de handicap ou par discipline sportive.

Ces membres actifs fondateurs sont : la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté.

B. Les membres actifs issus du collège paralympique

Ce sont les fédérations sportives françaises dont le sport est inscrit au programme paralympique et géré par une fédération internationale affiliée à l'IPC.

C. Les membres associés

Tout organisme qui sollicite son affiliation au CPSF en adhérant aux présents statuts et dont l'objet est l'organisation d'activités physiques et sportives pour les personnes handicapées dont le champ d'action est national. Cette demande d'affiliation devra recevoir l'agrément du Conseil d'administration.

D. Les membres d'honneur et personnalité qualifiées

Les personnalités qui rendent ou ont rendu des services éminents au sport paralympique français et auxquelles, sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale aura décernée le titre de membre d'honneur et, au titre des personnalités qualifiées : toute personne physique de nationalité française, membre du comité exécutif de l'IPC ou président d'une fédération internationale affiliée à l'IPC.

Composition du CPSF

En 2013 le CPSF comptait 16 adhérents

Collège des membres fondateurs : FF Handisport et FF Sport Adapté

Collège des membres actifs issus du collège paralympique :

FF Cyclisme
FF Tir à l'arc
FF Equitation
FF Tennis
FF Triathlon
FF Canoë-Kayak
FFS Aviron

Collège des membres associés

FF Etudes et sports sous-marins
FF Natation
FF Golf
FF Baseball et Softball
FF Basketball
FF Taekwondo et disciplines associées
FF Surf

L'un des objectifs affichés du CPSF est de promouvoir et coordonner le mouvement paralympique. Dans un contexte où les pouvoirs publics nationaux souhaitent accroître l'accessibilité au sport des personnes en situation de handicap, l'ouverture du CPSF aux fédérations disciplinaires prend tout son sens, au-delà des obligations réglementaires.

Unifier le mouvement paralympique constitue un enjeu d'autant qu'en 2013 le paysage des fédérations nationales emmenant des sportifs aux jeux paralympiques a évolué. Pour la première fois la délégation sera composée de 5 fédérations (FFH, FFSA, FFCK, FF Aviron, FF Tri) et cette simple évolution justifie, en soi, la nécessité d'une gouvernance élargie du CPSF.

Nouveau conseil d'administration suite à l'Assemblée générale électorale du 3 mai 2013.

Présidente : Emmanuelle Assmann
Vice-Président : Gérard Masson
Secrétaire Général : Marc Truffaut
Trésorier Général : Laurent Allard
Secrétaire Général adjoint : Jean-Paul Moreau
Trésorière Générale adjointe : Catherine Fayollet
Membres représentant les membres actifs fondateurs : Roy Compte, Yves Foucault
Membres représentant le collège membres actifs issus du collège paralympique : Philippe Bouclet et Jean-Jacques Mulot
Membre représentant le collège des membres associés : Charles Gandia

Nous remercions les membres du conseil d'administration pour leur engagement.

Délégué général du CPSF

L'année 2013 a été marquée par le départ au 30 août de Gilles Johannet.

Le délégué général étant un cadre technique placé auprès du CPSF, la recherche d'un remplaçant s'est faite en lien avec la direction des sports et s'est étalée sur tout le dernier trimestre 2013. Cela n'a pas été sans engendrer des difficultés d'un point de vue organisationnel.

Convention 2013 avec le CNDS

Le CNDS a attribué deux subventions au CPSF :

- 113.000€ pour les missions générales du CPSF soit 64% de son budget de fonctionnement en 2013.

- 570.000€ pour la délégation française paralympique aux Jeux Paralympiques d'hiver 2014, soit 72 % du budget de Sochi 2014

Convention d'objectifs du CPSF

Afin de répondre à la volonté du ministère chargé des sports de clarifier les relations financières entre le CPSF et l'Etat et de conclure une convention d'objectifs pluriannuelle 2014-2016 entre le CPSF et le CNDS, il a été demandé au CPSF de définir son projet pour la paralympiade.

Cela s'est traduit, durant le dernier trimestre 2013, par un travail important du bureau visant à poser les objectifs du comité ainsi que les indicateurs de suivi. Cela a été structurant et la convention d'objectifs constitue la feuille de route pour les prochaines années.

Il est à noter que l'aide à la délégation paralympique 2016 est lissée sur 3 ans (2014, 2015, 2016) et que, par conséquent, les budgets et subventions du CPSF des prochaines années comprendront à la fois le fonctionnement et le budget Rio.

En réponse aux enjeux internationaux le Comité Paralympique et Sportif Français doit poursuivre son développement à travers les enjeux identifiés dans les nouveaux statuts (2013), à savoir :

- Promouvoir l'unité du mouvement paralympique en France en lien étroit avec les instances qui le composent
- Représenter, défendre et coordonner, le mouvement paralympique français à l'international et en particulier auprès de l'IPC
- Encourager le développement du sport de haut niveau et du sport pour tous en lien avec les fédérations affiliées
- Organiser et structurer la délégation française lors des Jeux Paralympiques et compétitions internationales sous l'égide directe de l'IPC. Le CPSF étant le seul interlocuteur de l'IPC pour la France.

Les axes de développement du CPSF

- La création des conditions optimales pour que les athlètes de la délégation paralympique puissent porter haut les couleurs de la France aux Jeux Paralympiques en renforçant aussi l'engouement du grand public autour d'eux
- Le renforcement de la présence et de l'influence française au sein des instances internationales (dans les instances politiques ou techniques)

- La coordination des acteurs en faveur du développement de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap : être garant de l'unité du mouvement paralympique français tout en respectant et valorisant sa diversité.

Championnats du Monde d'Athlétisme IPC 2013 à Lyon

L'été 2013 a été marqué par la plus grande manifestation paralympique jamais organisée en France : le Championnat du Monde d'Athlétisme IPC à Lyon avec 100 pays représentés, 2000 participants, 1300 bénévoles.

De l'avis des membres de l'IPC présents, ce championnat peut être considéré comme le meilleur organisé à ce jour, malgré des conditions climatiques éprouvantes. Ce championnat a été un réel succès à tous les niveaux (sportif, médiatique et humain).

Une grande partie des services fédéraux de la FF Handisport et de la FF Sport Adapté a été impliquée dans l'organisation de cet événement. Je tiens à saluer leur investissement et leur professionnalisme.

Afin de promouvoir la francophonie et d'engager un partenariat avec certains pays africains francophones en voie de développement, le CPSF a remis, durant les championnats du monde de Lyon, 5 fauteuils aux pays suivants afin de développer la pratique de l'athlétisme en fauteuil roulant : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, BENIN, CAMEROUN, RWANDA, SENEGAL.

La préparation des Jeux Paralympiques d'hiver à Sotchi du 7 au 16 mars 2014

L'année 2013 a été marquée par la préparation de la délégation aux jeux paralympiques d'hiver.

Il était important de baliser les conditions de sélection des athlètes aux jeux et ce travail s'est organisé autour de 2 temps importants :

- la validation des grands principes de sélection par le CA du CPSF en juin 2013
- la validation du chemin de sélection (critères d'aide à la décision) et des sélections nominatives par le CA du CPSF respectivement en janvier et février 2014.

Il est à noter que cette validation a nécessité, fin 2013, un travail d'expertise du chemin de sélection proposé par la FFH, seule fédération présente aux jeux d'hiver.

Pour mener à bien ce travail, le CPSF a piloté le comité de sélection paralympique ainsi que le « groupe experts » chargé d'éclairer le comité de sélection dans ses choix et de procéder à l'analyse des critères de sélection proposés.

Le comité de sélection paralympique est présidé par le président du CPSF (ou son représentant) et composé de :

- 3 représentants du mouvement sportif paralympique ainsi désignés :
 - a. Un par le président de la Fédération Française Handisport : **Gérard Masson**
 - b. Un par le président de la Fédération Française du Sport Adapté : **Marc Truffaut**
 - c. Un par le président du Comité paralympique et sportif français : **Jean-Paul Moreau**
- 1 représentant de la Direction des sports du Ministère chargé des sports : **Mathilde Gouget** (avec Andrew Botheroyd en suppléant)
- 1 représentant de l'INSEP, en charge du haut niveau : **Dominique Latterrade**
- 1 représentant désigné sur proposition du Comité National Olympique et Sportif Français **Philippe Bouclet** (Suppléant *Christian Palierne*)

Le groupe Experts est composé de :

- Une personnalité qualifiée désignée par le Président du CPSF : Jean-Paul Moreau
- Le Délégué Général du Comité Paralympique et Sportif Français : Bénédicte Normand
- Deux chargés de missions du CPSF : Christian Paillard et Jean-Marie Frichet
- Un représentant de la Direction des sports du ministère chargé des sports : Andrew Botheroyd
- Un représentant de l'INSEP en charge du haut niveau : Dominique Latterrade

Je tiens à souligner la volonté de l'ensemble des acteurs de tendre vers la performance et le choix validé par le CPSF d'envoyer une délégation resserrée à Sotchi constitue un marqueur important dans l'évolution du mouvement paralympique et la manière d'aborder les grandes échéances sportives.

La fin d'année 2013 a été marquée, d'un point de vue plus opérationnel, par la mise en place, à partir de septembre 2013, d'un comité pilotage Sotchi 2014. L'objectif était de coordonner au mieux les préparatifs et le déplacement à Sotchi et de permettre que les différents interlocuteurs soient à niveau en matière d'information. On a comptabilisé la tenue de 3 comités de pilotage entre septembre 2013 et le départ pour Sotchi.

Enfin, il est à noter que l'annonce du porte-drapeau de la délégation paralympique (Vincent Gauthier Manuel) a eu lieu en décembre 2013 et que ce temps a attiré de nombreux médias. On ne peut que se féliciter de leur intérêt pour le paralympisme dès la fin de l'année 2013. Dans cette perspective et afin d'être le plus percutant possible, le CPSF a eu recours, dès septembre 2013, au service d'un attaché de communication (mutualisation avec FFH).

Elections internationales

Thomas Barth a été élu Président du Comité Olympique International (CIO)

La présidente et le secrétaire général du CPSF ont participé à l'AG de l'IPC à Athènes en novembre 2013.

Sir Philip Craven a été réélu Président du Comité Paralympique International (IPC) avec un nouveau comité directeur :

Vice-président : Andrew Parson (BRA)

Membres : Mohamed Alhameli (UAE), Ann Cody (USA), Rita Van Driel (NED), Patrick Jarvis (CAN), Duane Kale (NZL), Jairus Mogalo (KEN), Kyung-Won Na (Kor), John Peterson (DEN), Miguel Sagarra (ESP), Yasushi Yamawaki (JPN).

Représentant des Athlètes : Todd Nicholson (CAN)

John Petersson a été réélu Président de Comité Paralympique Européen (EPC) lors de l'AG à laquelle Emmanuelle Assmann était présente.

Plusieurs motions ont fait débat lors de cette assemblée générale et notamment 2 très importantes sur l'évolution de la vision de l'IPC

- La motion présentée par le comité directeur préconisant la disparition des "International sport organisation for the disabled" (IOSD) fédérations multisports par type de handicap a été largement modifiée par les membres de l'assemblée générale. Le rôle de ces associations fondatrices de l'IPC semble devoir se maintenir.
- Relations avec les fédérations sportives internationales (FI) : il semble que de plus en plus de pays et donc de sportifs rencontrent des difficultés pour participer aux

compétitions lorsque l'inscription à celles-ci est conditionnée par la FI à l'accord d'une fédération sportive nationale disciplinaire. Même si la demande de suppression de cette obligation de validation par une fédération nationale a été mise en échec pour 2 voix, on sait par ailleurs que le comité directeur de l'IPC a relancé une réflexion sur le sujet.

Les principales compétitions internationales

Avec 59 médailles mondiales en 2013, les équipes de France ont brillé sur la scène internationale paralympique cette année.

L'équipe de France paralympique d'athlétisme, qui s'est adjugée 14 médailles (3 en or, 3 en argent et 8 en bronze) lors des Mondiaux à Lyon, présente un bilan des plus honorables malgré une sélection très jeune. De son côté, l'équipe de France paralympique de ski alpin a pleinement justifié les espoirs placés en elle puisqu'elle s'est classée au premier rang mondial des meilleures nations 2013. Et pour cause, les skieurs français ont remporté 12 médailles dont 7 du plus beau métal (2 en argent et 3 en bronze) aux Mondiaux de La Molina en Espagne. Un grand bravo également à la délégation française paralympique de natation qui s'est illustrée à Montréal en août dernier en glanant 7 médailles internationales (1 en or, 2 en argent et 4 en bronze).

Mention tout aussi spéciale aux équipes de France handisport de tennis de table (8 médailles dont une en or), d'escrime (5 médailles), de judo, de voile (2 médailles dont une en or), de tir à l'arc (1 médaille en or), de cyclisme et d'équitation (2 en bronze chacune), d'haltérophilie (3 médailles dont une en or) et de ski nordique (1 en bronze) ainsi qu'aux équipes de France de para-canoë (3 médailles), d'handi-aviron (1 en argent).

Autant de médailles qui confirment les efforts déployés par tout le mouvement paralympique français pour développer le haut niveau et s'inscrire comme une nation forte sur l'échiquier international.

Le projet de loi Sport

Dans le cadre de l'évolution de la loi sport, la Ministre Valérie Fourneyron a annoncé, lors du Conseil National du Sport du 30 janvier 2014, qu'elle souhaitait identifier le droit effectif des personnes en situation de handicap de pratiquer un sport comme une mission d'intérêt général. Elle envisageait de proposer que le développement du sport pour les publics handicapés figure au nombre des missions obligatoires de toute fédération sportive, tout en leur réservant la possibilité d'en confier tout ou partie par convention aux deux fédérations titulaires d'une délégation spécifique (FF Sport adapté et FF Handisport).

Le CPSF soutient la pression que le Ministère entend exercer sur tout le mouvement sportif pour le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap mais la formulation du projet suscite toutefois un certain nombre d'interrogations voire d'incompréhensions.

Le CPSF a exposé son point de vue dans un courrier envoyé à la Ministre mi-février 2014 et reste vigilant et actif quant aux réflexions et concertations à venir sur un projet de loi de modernisation du sport.

Le Prix Calvino

Pour rappel, le prix Calvino récompense une fédération sportive nationale et une structure déconcentrée de la FFH et de la FFSA pour la mise en place d'un projet, chacun à son niveau d'intervention, en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Ce prix n'a pas été attribué en 2013 mais dès la fin de l'année 2013, l'académie nationale olympique française (ANOF) a recontacté ses interlocuteurs afin de relancer le processus en 2014.

Le CPSF, dont la coordination des acteurs en faveur du développement de la pratique à destination des personnes en situation de handicap constitue un axe privilégié, devrait logiquement prendre une place plus importante au sein du processus de sélection du prix Calvino en devenant membre du jury.

L'année 2014 permettra de redéfinir le cahier des charges et le processus d'attribution du prix Calvino.

La Communication

Un travail de mise à jour du site internet www.france-paralympique.fr a été commencé en septembre 2013, avec la volonté de faire un site institutionnel vivant tout au long de l'année avec l'actualité du CPSF mais également de ses membres concernant le sport pour les personnes en situation de handicap et pas uniquement centré sur la délégation française aux Jeux Paralympiques d'hiver et d'été.

Nous avons aussi animé notre présence sur les réseaux sociaux pour rendre toujours plus visible le mouvement paralympique français. Nous pouvons avoir désormais plus de 40.000 « amis » sur facebook.

5/ Rapport financier par Laurent ALLARD

Toutes les années impaires correspondent en termes de gestion du CPSF à des exercices intermédiaires entre, à chaque fois, les Jeux Paralympiques d'été ou d'hiver et l'exercice 2013 fût réduit au budget de fonctionnement de base, même si le CPSF était impliqué directement lors des Championnats du Monde d'Athlétisme Handisport - Sport adapté à Lyon en Juillet 2013, de par la gestion de cette discipline par l'IPC.

Sur un prévisionnel en équilibre arrêté à 176 000 Euros, 169 031 Euros ont été collectés en recettes (96%) et 164 802 euros ont été dépensés (93,6%), soit au final un léger excédent de 4 229 Euros (2,4% du budget) qui serait affecté - selon la validation à enregistrer des administrateurs du CPSF - en report à nouveau, puis à confirmer en assemblée générale.

Le tableau joint détaillé n'appelle aucun commentaire spécifique tant les prévisions ont été dans l'ensemble bien respectées et notre Commissaire aux comptes - qui établira séparément son rapport - a pu effectuer en toute liberté ses contrôles quant aux procédures et quant aux pièces justificatives.

A noter que l'Etat (CNDS) a modifié son approche budgétaire aussi bien à notre égard qu'à l'encontre du CNOSF en adoptant une technique de lissage sur 4 ans qui nous a obligés à produire plus de 2 ans à l'avance un budget prévisionnel relatif à la délégation française qui se rendra en Septembre 2016 aux Jeux Paralympiques d'été de Rio (Brésil).

Inutile de préciser qu'un tel exercice, si longtemps à l'avance, et selon des facteurs encore très aléatoires, n'a pas été simple ; mais il semblerait qu'un accord de principe à hauteur d'une aide publique majorée de 20% en comparaison de celle de Londres (2012) ait été retenue par l'Etat.

La liberté serait donc laissée au CPSF de pouvoir ajuster sa gestion sur 4 ans entre ses budgets de fonctionnement annuel et ses budgets dédiés aux Jeux Paralympiques d'hiver et aux Jeux Paralympiques d'été.

Enfin, est annexée à ce rapport la procédure sur la gestion des frais et dépenses du CPSF qui a fait l'objet d'une révision, en liaison avec notre Commissaire aux comptes.

A noter que pour les Jeux Paralympiques, les sportifs bénéficiaires et les membres de l'encadrement ont droit à des barèmes spéciaux applicables qu'à la seule occasion desdits jeux.

Pour 2014, figurent en pièces jointes à ce rapport : le budget prévisionnel de fonctionnement et celui spécifique dédié aux Jeux Paralympiques d'hiver de Sotchi qui constituent cette année l'évènement majeur du CPSF au titre de la délégation française.

Les perspectives d'avenir se dessinent sur la préparation des Jeux Paralympiques de Rio qui auront lieu en 2016 et sur le positionnement du CPSF à l'égard des composantes du mouvement sportif français.

6/ Lecture du rapport sur les comptes annuels de la commissaire aux comptes Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM

(Voir document annexe)

7/ Approbation des comptes 2013 et affectation du résultat

L'ensemble des comptes est adopté à l'unanimité.
Par ailleurs l'assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau l'excédent de 4.229 euros.

8 et 9/ Rapport spécial de la Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

Après lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes sur les conventions règlementées les conventions sont approuvées à l'unanimité.

10/ Présentation du budget prévisionnel 2014

(voir document en annexe)

11/ Vote du Budget 2014 et approbation des cotisations 2015

Le budget prévisionnel 2014 et les cotisations 2015 sont approuvés à l'unanimité.
Il est toutefois décidé de mener une réflexion sur les services proposés aux membres du CPSF et les montants de l'affiliation en vue de les faire évoluer.

12/Bilan des Jeux Paralympiques de Sotchi par Emmanuelle ASSMANN, chef de mission.

Les 11èmes Jeux Paralympiques d'Hiver ont rassemblé 1650 athlètes de 45 pays qui se sont affrontés dans 5 disciplines (Ski alpin dont le Snowboard, le Ski nordique, le Biathlon, le Hockey sur luge, le Curling en fauteuil).

La délégation tricolore composée de 15 sportifs (dont 1 guide) engagés sur les épreuves de ski alpin (inclus le snowboard), de ski nordique et de biathlon, a brillé autant par ses résultats que par la manière d'atteindre les sommets.

S'il est important de souligner l'excellent bilan de l'Equipe de France Paralympique : 12 médailles dont 5 en or, et une 5ème place au classement des nations, il est également important

de souligner son formidable esprit d'équipe. Les Bleus ont démontré tout au long de la quinzaine leur talent, leur sens du collectif, leur solidarité, leur engagement et leur motivation.

D'un point de vue sportif il convient de souligner l'efficacité du dispositif mis en place par la FFHandisport et le comité paralympique de sélection visant à envoyer aux jeux une équipe resserrée. Cela a permis à l'équipe d'être dans une même logique de performance et d'organiser l'ensemble du staff autour des potentiels « médaillables ».

Une quête de l'excellence et de la performance qui a porté ses fruits à Sotchi. Un travail d'analyse et de réflexion sera entrepris dans les semaines à venir avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif afin de procéder à un bilan approfondi et de capitaliser sur les expériences de ces Jeux Paralympiques d'hiver. Les exploits sportifs des athlètes à Sotchi ont également mis en lumière l'excellence du travail accompli par l'encadrement fédéral.

Les jeux de Sotchi constituent un tournant dans la médiatisation du sport paralympique.

La retransmission de 60h de direct sur France 4 a été une véritable opportunité pour le sport paralympique et peut être considérée comme un succès tant du côté des sportifs que des médias. 200.000 téléspectateurs ont suivi les retransmissions en direct avec au total plus de 4, 2 millions de français devant la télévision (seuil de visionnage 15 minutes).

La page Facebook des bleus a connu une audience exponentielle quelques jours avant l'ouverture des Jeux Paralympiques de Sotchi, pour atteindre plus de 46 000 fans en avril 2014.

La présidente tient à remercier l'ensemble des entraîneurs, des cadres techniques et les équipes médicales qui œuvrent dans les fédérations, sans oublier les familles et les bénévoles, soutiens indispensables.

13/ Perspectives par la déléguée générale

Les évolutions entamées en 2013 méritent d'être amplifiées et le CPSF souhaite poursuivre en 2014 son action autour de 4 grands objectifs :

- Asseoir la place du comité paralympique en tant que représentant du mouvement paralympique au niveau national

Cette reconnaissance doit pouvoir croître tant auprès des pouvoirs publics que de nos partenaires du mouvement sportif.

Le CPSF va mener un travail de proximité pour faire connaître ses missions et faire valoir les spécificités du mouvement paralympique et son existence propre au côté du CNOSF.

Cela va passer par un renforcement du pôle communication (recrutement d'un chargé de communication) mais également une réflexion sur les services proposés par le CPSF aux fédérations affiliées. Le CPSF va également progressivement s'organiser pour récolter des éléments d'analyse (IPC, INSEP, pôle ressources, textes réglementaires...) permettant de peser dans le débat public, tant sur les évolutions législatives et réglementaires que sur les travaux menés par les institutionnels.

- Maintenir l'intérêt des médias et du grand public pour le Paralympisme et la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

Le recrutement d'un chargé de communication vise à faire vivre le mouvement paralympique en dehors des jeux.

L'objectif de 2014 est de réaliser un plan de communication afin de bien déterminer nos cibles, nos messages et d'adapter nos contenus aux supports utilisés. Une newsletter mensuelle s'est mise également en place.

- Préparer le déplacement aux jeux paralympiques de Rio

L'objectif de 2014 est de poser les bases d'une culture commune avec les 5 fédérations préparant des athlètes pour RIO et de commencer à repérer les questions logistiques et organisationnelles possiblement problématiques.

2014 doit également être l'occasion pour le CPSF de rappeler son attachement à la performance et d'inscrire cet objectif dans les grands principes de sélection des jeux paralympiques.

- Se préparer à avoir davantage d'influence à l'international

Il est important que des représentants du CPSF soient davantage présents dans les groupes de travail et regroupements internationaux et que la France mette en place une coordination des fédérations afin de faire remonter un certain nombre de recommandations ou points de vue sur des sujets stratégiques (ex/ classification, plan stratégique IPC...).

Bénédicte Normand rappelle également la volonté du CPSF de s'impliquer activement aux réflexions sur un projet jeux olympiques et paralympiques.

En l'absence de question diverses, la présidente clôture l'assemblée générale.

Emmanuelle ASSMANN
Présidente



Marc Truffaut
Secrétaire Général

